



**Millau**  
VILLE DE

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame TUFFERY**

**Délibération numéro :**  
**2020/154**

**Marchés nocturnes et Foire  
d'Automne des Fermiers de  
l'Aveyron**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



**ETAIENT EXCUSES :** Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

**PROCURATIONS :** Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné  
comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales pris en ses articles,

Vu la délibération n° 2019/198 du 17 décembre 2019 portant sur les tarifs des services publics,

Considérant que l'association des Fermiers De L'Aveyron est une association qui a pour vocation de mettre en commun l'énergie, les idées et moyens matériels de ses adhérents producteurs fermiers pour l'organisation et la mise en œuvre de marchés et foires spécifiques et dans lesquels ils assurent personnellement et directement la commercialisation de leurs productions fermières brutes et transformées,

Considérant que « Les Fermiers De L'Aveyron » est donc un outil de vente directe entre les producteurs fermiers aveyronnais et les consommateurs mais aussi une structure agricole pour promouvoir, représenter, défendre les producteurs fermiers de l'Aveyron ; faire des propositions ; veiller au respect de la Charte Nationale des Producteurs Fermiers ; favoriser les échanges et la formation,

Considérant l'organisation par l'association des fermiers de l'Aveyron de :

- Cinq marchés nocturnes les 20 et 27 juillet et 3, 17 et 24 août 2020 ainsi que
- Une « Foire d'Automne » les 24 octobre 2020.

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 3 septembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver la mise à disposition à l'association Fermiers De L'Aveyron, de :
  - Pour les Marchés nocturnes aux dates convenues des 20/07/20, 27/07/20, 03/08/20, 17/08/20 et 24/08/20 ; divers matériel (barrières, tables, bancs...) ainsi qu'un soutien logistique et humain. A titre indicatif pour l'année 2019 cela correspondait à une aide indirecte plafonnée à 24805 €,
  - Pour la Foire d'Automne du 24 octobre 2020, la Salle des Fêtes et son matériel, le matériel électrique ainsi que le soutien logistique et humain de l'agent responsable. A titre indicatif pour l'année 2019 cela correspondait à une aide indirecte plafonnée à 4 244 € ;
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée avec les Fermiers de l'Aveyron ;
3. De percevoir la somme de 3750€ de la part des Fermiers De L'Aveyron, pour les marchés nocturnes, en compensation des prestations d'installation et de récupération du matériel effectuées par le service Festivités sur les marchés nocturnes.
4. Accorder exceptionnellement pour l'année 2020, la gratuité du forfait d'un montant de 250€, lié à l'organisation de la Foire d'Automne (cf. COVID19)

La recette sera inscrite au Budget 2020 - Tiers service 273 - Fonction

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

